
PR6

Construction d'une nouvelle prise d'eau
pour l'usine de production d'eau potable
Lachine

6211-21-006

RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture	Denis Desrosiers	16 septembre 2014	1 page.
2.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de Montréal	Diane Tremblay-Audet	25 septembre 2014	2 pages.
3.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Marion Schnebelen	20 février 2014	1 page.
4.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Gilles Desgagnés	4 mars 2014	1 page.
5.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction des affaires métropolitaines	Nicolas Froger	12 février 2014	2 pages.
6.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval	Étienne Drouin	21 octobre 2014	1 page.
7.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Direction générale des relations avec les Autochtones et des initiatives économiques	Lucien-Pierre Bouchard	12 février 2014	1 page.
8.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	17 mars 2014	1 page.
9.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	5 mars 2014	2 pages.
10.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	18 février 2014	2 pages.
11.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Agathe Cimon	6 février 2014	1 page.
12.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Marilou Tremblay	3 mars 2014	3 pages.
13.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels	Hervé Chatagnier	29 août 2014	3 pages.

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise hydrique	François Godin	30 septembre 2014	1 page.
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	France Delisle	24 septembre 2014	5 pages.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	30 septembre 2014	4 pages.
17.	Ville de Montréal	Direction de l'eau potable	Chantale Lapointe	20 octobre 2014	2 pages.

Le 16 septembre 2014

Monsieur Hervé Chatagnier, directeur
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques (MDDELCC)
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Levesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Réponses aux questions et commentaires – Réfection de la prise
d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production
d'eau potable Lachine (# 211-02-288)**

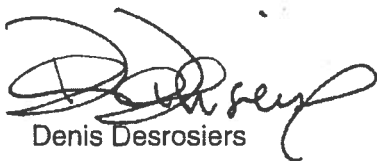
Monsieur,

Nous avons pris connaissance du document « Réponses aux questions »
d'août 2014, en complément de l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité
en objet, pour analyse en lien avec le secteur des pêches et de l'aquaculture
commerciales.

En considérant le complément d'information et d'analyse concernant l'impact des
travaux et du bruit causé par ces derniers sur les activités de pêche commerciale
autorisées dans le secteur du projet et de ses environs, nous jugeons recevable
l'étude d'impact environnemental soumise pour examen.

En espérant le tout à votre convenance, je vous prie d'agréer, Monsieur,
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

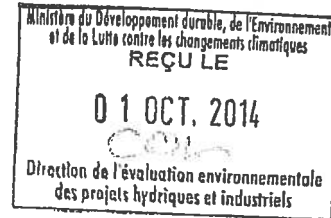
Le directeur,



Denis Desrosiers

c. c. M^{me} Meggie Desnoyers, MAPAQ
M. Charles-Olivier Laporte, MDDELCC

Le 25 septembre 2014



Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Avis sur le projet de réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis
pour l'usine de production d'eau potable Lachine (Dossier 3211-02-288)

Monsieur le Directeur,

La présente fait référence aux documents soumis le 29 août 2014 par WSP Canada inc. en réponse aux questions et commentaires formulés par le ministère de la culture et des communications (MCC) en lien avec votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du projet de réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine.

Sur la base du document *Addenda No. 1 – Réponse aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs*, soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de sa compétence, nous sommes d'avis que les renseignements demandés et apportés par WSP Canada inc., répondent de façon satisfaisante et valable aux attentes du MCC.

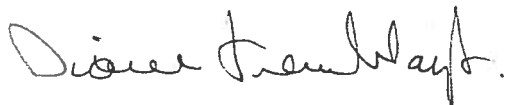
Le Ministère tient à rappeler au promoteur, qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il doit être tenu informé de toutes les découvertes, qu'elles surviennent ou non dans le contexte de fouilles ou de recherches de biens ou de sites archéologiques faites durant les interventions archéologiques de terrain ou de travaux subséquents.

Ces précisions constituent les commentaires officiels du MCC sur les réponses du promoteur aux questions formulées en lien avec la demande d'avis de recevabilité de l'étude d'impact du projet de réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine. Les présents commentaires sont émis en fonction des données disponibles et ne présupposent aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner. Toute modification du présent projet, qui est susceptible d'interagir avec l'un ou l'autre des statuts de protection accordés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, devra faire l'objet d'une autorisation du ministère de la Culture et de Communications.

Pour de plus amples informations relatives à cet avis, veuillez communiquer avec M. Olivier Thériault, au numéro 819 371-6001, poste 27.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

La directrice adjointe,



Diane Tremblay-Audet

Québec, le 20 février 2014

Monsieur Yves Rochon
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de
production d'eau potable Lachine (3211-02-288)**

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande du 24 janvier dernier, nous vous transmettons notre avis quant à la recevabilité de l'étude d'impact du projet ci-dessus mentionné. Cet avis a été rédigé en collaboration avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de Montréal.

D'un point de vue de santé publique, nous considérons cette étude recevable. Pour toute question additionnelle, nous vous invitons à contacter monsieur Paul-Georges Rossi, au 418 266-6741 ou par courriel à l'adresse suivante : paul-georges.rossi@msss.gouv.qc.ca.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale,


pour Marion Schnebelen, M. Sc.

MS/PGR/lb

c. c : M. Louis Drouin, coordonnateur en santé environnementale, ASSS-06



Direction régionale de la sécurité civile
et de la sécurité incendie de Montréal,
de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Le 4 mars 2014

Monsieur Yves Rochon
Direction de l'évaluation environnementale,
des projets hydriques et industriels
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET: Réfection de la prise d'eau brute dans le lac St-Louis pour l'usine de production
d'eau potable Lachine
(3211-02-288)**

Monsieur Rochon,

Cette présente est en réponse à votre lettre du 24 janvier 2014 demandant à notre direction de se prononcer sur la recevabilité du projet de construction d'une nouvelle prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine. Après analyse, nous considérons que ce projet est recevable puisque conforme aux attentes du ministère de la Sécurité publique quant à ses champs de compétence.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec M. Éric Doney, responsable à notre direction régionale du suivi des dossiers d'évaluations environnementales. Vous pouvez joindre M. Doney par téléphone au 514 873-1300, poste 42601, ou par courriel à eric.doneys@msp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur Rochon, nos sincères salutations.

Le directeur régional,

Gilles Desgagnés

GD/ED/lS

c. c. Monsieur Éric Houde, directeur des opérations
Madame Francine Belleau, coordonnatrice PÉEIE
Monsieur Éric Doney, conseiller en sécurité civile

Ministère
des Affaires municipales,
des Régions
et de l'Occupation
du territoire

Québec



Direction des affaires métropolitaines

Montréal, le 12 février 2014

Par télécopieur

Monsieur Yves Rochon

Directeur, Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Télécopieur : 418-644-8222

**Objet : Projet de réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour
l'usine de production d'eau potable Lachine
Analyse environnementale, avis de recevabilité de l'étude d'impact
(Dossier n° 3211-02-288)**

Monsieur,

À votre demande, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a examiné l'étude d'impact environnementale (ÉIE) de décembre 2013, préparée par Genivar pour le compte de la Ville de Montréal, concernant le projet de réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine.

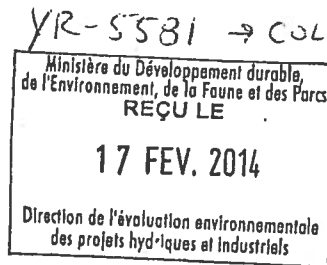
La réfection de la prise d'eau s'inscrit dans le cadre du projet de mise à niveau des usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal. La prise d'eau actuelle n'est pas conforme aux critères de conception du *Guide de conception des installations de production d'eau potable* du MDDEFP, car sa localisation la rend vulnérable à certains risques de contamination. Une nouvelle prise d'eau de 1 725 m est donc projetée, dont 1 150 m en milieu aquatique.

La présente note expose ci-après l'analyse de recevabilité de l'ÉIE de décembre 2013, à la lumière de la directive publiée en février 2013 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) qui en précise la nature, la portée et l'étendue.

La Direction des affaires métropolitaines (DAM), du MAMROT, considère que l'étude d'impact a été réalisée conformément au contenu exigé par la directive du MDDEFP, pour ce projet.

...2

Montréal
800, rue du Square-Victoria, bur. 3.11
C.P. 83, succ. Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-8246
Télécopieur : 514 873-3791
www.mamrot.gouv.qc.ca



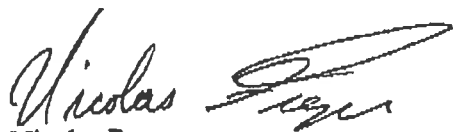
La DAM tient d'abord à souligner qu'il s'agit d'un document de qualité présentant bien le projet, ses effets projetés et le milieu dans lequel il s'inscrit. On remarque également que plusieurs activités de communication, visant à informer et à consulter les citoyens, le milieu municipal et les organismes socio-économiques sur la nature du projet et de ses impacts, ont été réalisées.

Bien que le tableau 3-25 présente les différentes zones qui seront touchées par le projet, l'ajout d'une carte d'utilisation du sol aurait pu être ajoutée pour le secteur à l'étude. De l'avis du MAMROT, cet aspect n'est pas indispensable, mais permettrait une meilleure mise en contexte du projet.

Suivant ce qui précède, la DAM du MAMROT considère que l'ÉIE répond à la directive du MDDEFP publiée en février 2013.

En espérant le tout conforme à votre demande, veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur par intérim,


Nicolas Froger

c.c. M. Charles-Olivier Laporte, Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels, MDDEFP

**Projet : Réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de
production d'eau potable de Lachine
Avis faunique – 3e recevabilité**

Note d'information

La Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval du Secteur de la faune et des parcs a pris connaissance des documents complémentaires déposés et des réponses du promoteur aux questions et commentaires.

En fonction de notre champ de compétence et au meilleur de notre connaissance, l'étude d'impact sera jugée recevable conditionnellement au respect des éléments suivants :

- Contrairement aux propos de l'initiateur, les données et informations fournies dans l'ÉIE, notamment le résultat des relevés par caméra, ne permettent pas de démontrer que la présence de la faune benthique se limite à l'habitat riverain.

La présence d'une conduite de 1,22 m de diamètre dans une zone de fort courant entraîne un effet similaire à celui impliqué dans la portance d'une aile d'avion. Ceci se traduit par une concentration des courants de part et d'autre de la conduite (contournement de la conduite) et donc une accélération des courants sur le substrat sous la conduite et une turbulence derrière la conduite. Cette modification du patron d'écoulement peut modifier la nature du substrat et la capacité du benthos à se maintenir en place et à utiliser l'habitat. Cet effet peut être ressenti sur une distance importante en aval de la conduite.

Ainsi, nous maintenons qu'un inventaire et un suivi post-construction de la faune benthique dans la zone d'étude sont nécessaires afin d'attester des impacts du projet sur la modification de l'habitat. L'initiateur devra s'engager à fournir cet inventaire à l'étape de l'analyse environnementale.

En l'absence de données qui permettent d'attester des impacts sur la faune benthique, notamment sur la productivité de l'habitat, l'impact appréhendé soit une détérioration de l'habitat du poisson, par principe de précaution, pourrait être considéré comme avéré. Des mesures d'évitement, d'atténuation et/ou de compensation supplémentaires concernant cette composante devraient alors être appliquées.

- Dans la réponse à la QC-14, nous comprenons que l'initiateur s'engage à réaliser les travaux entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars, ce qui correspond à la période de moindre impact pour la faune ichthyologique. L'initiateur devra valider cette compréhension.

Pour plus de précisions sur ces commentaires, contactez : Etienne Drouin (etienne.drouin@mffp.gouv.qc.ca; 450-928-7608 poste 299).

Pour transmission à MM. Hervé Chatagnier et Charles-Olivier Laporte de la direction des évaluations environnementales des projets hydriques et industriels du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.



YR-5587
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
REÇU LE
18 FEV. 2014
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels

→ COL

Le 12 février 2014

Monsieur Yves Rochon
Direction de l'évaluation environnementale des
projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de réfection de la prise d'eau brute dans le lac St-Louis pour
l'usine de production d'eau potable de Lachine
(Dossier 3211-02-288)**

Monsieur,

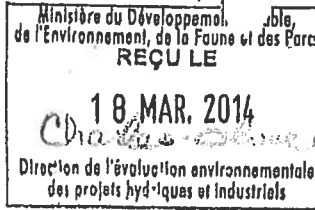
Les documents transmis par le ministère du Développement durable, de
l'Environnement, de la Faune et des Parcs au Secrétariat aux affaires
autochtones (SAA) pour analyse, concernant le dossier cité en objet, ont été
examinés. Nous vous en remercions.

Nous tenons à vous informer que pour l'instant, le SAA n'a pas de commentaire à
formuler quant à ces documents. De plus, nous souhaitons rappeler que
l'obligation de consulter et d'accommoder incombe à la Couronne et non aux tiers.
Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère, le cas échéant, qu'il sera
possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de
consultation des communautés autochtones*, une telle obligation existe dans ce
dossier.

Vous assurant de notre entière collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur,
l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur général,

Lucien-Pierre Bouchard



NOTE

DESTINATAIRE : M. Yves Rochon, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets hydriques et industriels

EXPÉDITEUR : Jean-Pierre Laniel, chef de service
Service de l'expertise en biodiversité

DATE : Le 17 mars 2014

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet de réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine – Volet milieux humides**

N^{os} DOSSIERS : SCW 840022; V/R 3211-02-288; N/R 52145-04-18 [498]

La présente donne suite à votre demande datée du 24 janvier sur la recevabilité du projet susmentionné. Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et de parcs (DPEP) portent sur les milieux humides (MH).

Considérant la nature anthropisée de la rive où les travaux auront lieu, et que la végétation terrestre et riveraine est caractéristique des milieux urbains perturbés, il n'apparaît pas nécessaire de préciser les inventaires de végétation des milieux humides. En regard des milieux humides, l'étude d'impact est jugée recevable.

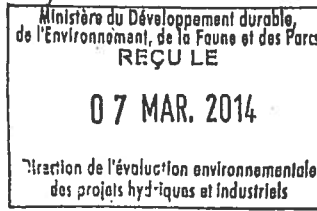
Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M. Martin Joly au 418-521-3907, poste 4714.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/MJ/se



DESTINATAIRE : M. Yves Rochon, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets hydriques et industriels

DATE : Le 5 mars 2014

OBJET : Avis relatif à la recevabilité du projet de « Construction d'une nouvelle prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine » — Volet espèces exotiques envahissantes

N^{OS} DOSSIERS : SCW 840022; V/R 3211-02-288; N/R 5145-04-18 [498]

Cet avis concerne la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement déposée par la firme Genivar en décembre 2013 pour le compte de la Ville de Montréal. Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

Par mesure de précaution et afin de prévenir l'introduction et la propagation d'EEE dans le secteur à l'étude, il est important de mettre en œuvre des mesures qui permettront de protéger la biodiversité. Ainsi, la machinerie excavatrice, les pelles hydrauliques, les barges, les foreuses et toute machinerie ou structure qui seront utilisées dans les eaux du lac Saint-Louis devront être nettoyées avant leur arrivée sur le site des travaux afin qu'elles soient exemptes de boue, d'animaux ou de fragments de plantes. Cette mesure s'applique également à la machinerie excavatrice qui sera utilisée pour la portion terrestre des travaux.

Les inventaires réalisés indiquent la présence d'érable à Giguère, d'alpiste roseau, de salicaire commune et de myriophylle à épi dans la zone à l'étude. La DPEP demande à l'initiateur de lui transmettre les coordonnées géographiques et l'abondance de ces colonies d'EEE.

...2

Si des travaux doivent être entrepris dans des secteurs terrestres ou sur des portions de rives touchées par des EEE, la machinerie devra être nettoyée avant d'être utilisée à nouveau, dans une zone située à au moins 30 m des cours d'eau, des plans d'eau et des milieux humides, et non propice à l'établissement de plantes par graines ou fragments de tiges ou de rhizomes. Les EEE et les déblais touchés devront être éliminés dans un lieu d'enfouissement technique.

Les travaux projetés dans les eaux du lac Saint-Louis auront lieu dans un secteur où le myriophylle à épi est présent. Quelles sont les mesures que l'initiateur entend prendre afin de limiter la propagation de cette EEE? Est-ce que des barrières flottantes seront installées afin de récolter les fragments de la plante et limiter leur dispersion?

En guise de mesure d'atténuation pour limiter les impacts du projet sur la végétation terrestre et aquatique, l'initiateur indique qu'il réintroduira une végétation indigène et similaire à celle touchée. Il mentionne que des précautions seront prises afin de s'assurer que la revégétalisation ne favorise pas la propagation des EEE. La DPEP demande à l'initiateur de détailler ces précautions. Est-ce qu'il entend procéder rapidement à cette revégétalisation?

Le programme de suivi environnement prévoit un suivi de la végétation des zones sensibles. L'initiateur mentionne que des visites des zones sensibles seront réalisées afin d'apporter des correctifs pour limiter l'érosion des berges et maintenir une bonne qualité d'habitat pour la faune et la flore. Il est demandé à l'initiateur d'ajouter le suivi et le contrôle des EEE dans les portions terrestres et sur les berges du lac Saint-Louis. Un suivi annuel sur une période de deux ans est demandé.

L'initiateur indique que certains arbres seront coupés lors des travaux. Il est demandé à l'initiateur de disposer localement de ces arbres afin de limiter la propagation des insectes et des maladies qui pourraient les affecter, notamment l'agrile du frêne qui est présent dans la région de Montréal.

En conclusion, cette étude d'impact est non recevable eu égard aux EEE. Elle sera recevable lorsque le promoteur fournira les informations et prendra les engagements demandés pour limiter l'introduction et la propagation d'EEE.

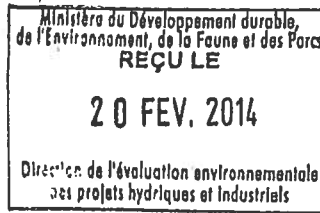
Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Simard au 418 521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : isabelle.simard@mdefp.gouv.qc.ca.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Lanier

JPL/IS/se



DESTINATAIRE : M. Yves Rochon, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets hydriques et industriels

EXPÉDITEUR : Jean-Pierre Laniel, chef de service
Service de l'expertise en biodiversité

DATE : Le 18 février 2014

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact de
« Réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis
pour l'usine de production d'eau potable Lachine » — Volet
espèces floristiques menacées ou vulnérables**

N^{os} DOSSIERS : SCW 840022; V/R 3211-02-288; N/R 5145-04-18 [498]

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 24 janvier 2014 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné et déposée en décembre 2013 par le consultant « GENIVAR inc. » et transmise par l'initiateur du projet « Ville de Montréal ». Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

1. RENSEIGNEMENTS FOURNIS

Sur la base de l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ, 2012), l'étude rapporte la mention de 19 espèces floristiques en situation précaire dans un rayon de 2 km de la zone d'étude. La plupart des occurrences listées sont dites historiques ou extirpées et dix espèces ont un potentiel faible à moyen de se trouver dans la zone d'étude (p. 46, 47). À titre d'exemple :

1. le staphylier à trois folioles (*Staphylea trifolia*), une espèce susceptible d'être désignée, calcicole, de rang de priorité S3 pour la conservation, en déclin, observable en tout temps, qui croît sur les rivages rocheux et/ou graveleux et les forêts de feuillus.

...2

2. l'orme liège (*Ulmus thomasi*), une espèce menacée, également calcicole et en déclin, de rang S2, qui colonise les milieux ouverts, les affleurements rocheux, les bords de route, les clairières et les érablières.

Les inventaires réalisés le 17 août 2012 ont couvert l'ensemble des types de milieux présents (parc urbain, friche, herbier aquatique et marais riverain) et n'ont pas révélé la présence d'EFMVS (p. 39-49). Quoique des inventaires printaniers auraient pu être souhaitables afin de couvrir la période propice d'observation des dix EFMVS potentielles, des inventaires supplémentaires ne seront pas requis considérant que le milieu est fortement urbanisé et que le potentiel de présence d'EFMVS est très faible.

2. ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES EFMVS

L'étude mentionne un impact potentiel du projet sur les EFMVS lors de la phase de construction. Ceux-ci seraient principalement causés par l'organisation du chantier, les travaux d'excavation et de forage, la gestion des remblais et déblais, etc. L'initiateur du projet qualifie les impacts résiduels sur les EFMVS de mineurs. Il justifie cette analyse par le fait qu'il s'agit d'un secteur très perturbé par les activités humaines (surface gazonnée), que les conduites d'eau seront mises en place en utilisant la technique de forage directionnel qui limite l'impact au sol, que le bâtiment de service couvre une faible superficie, que les pertes seront temporaires et qu'aucune EFMVS n'a été inventoriée (p. 157).

3. MESURE D'ATTÉNUATION COURANTE ET PARTICULIÈRE

L'initiateur prévoit des mesures d'atténuation particulières visant à préserver les arbres matures et à revégétaliser (p. 157).

CONCLUSION

De ce qui précède, la DPEP corrobore l'analyse présentée par l'initiateur et considère l'étude d'impact recevable et le projet acceptable eu égard aux EFMVS qui relèvent de son champ de compétence. Ainsi, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation.

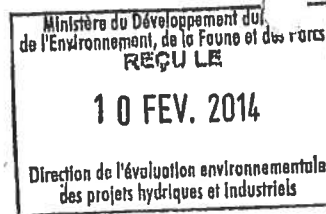
Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/NH/se



COL

NOTE

4R-55609

DESTINATAIRE : M. Yves Rochon, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets hydriques et industriels

EXPÉDITEUR : Agathe Cimon, chef de service
Service des aires protégées

DATE : Le 6 février 2014

OBJET : **Réfection de la prise d'eau brute dans le lac St-Louis pour
l'usine de production d'eau potable Lachine**

N^{OS} DOSSIERS : SCW 840022;
V/R 3211-02-288; N/R 5145-04-18 [498]

Le Service des aires protégées a identifié que l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Lac-St-Louis (Île St-Bernard/Pt Mercier) est en partie touchée par la zone d'étude du projet.

Considérant que ce statut d'aire protégée relève du secteur Faune, il y a lieu de s'assurer que le projet prenne en considération les prescriptions que le secteur Faune transmettra.

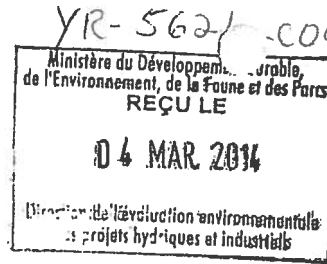
Mises à part ces considérations fauniques, le Service des aires protégées n'a pas de commentaires à formuler et considère le projet acceptable.

Agathe Cimon
Chef du Service des aires protégées

AC/hm

c. c. M. Charles-Olivier Laporte, chargé de projet

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides



Note

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Rochon, directeur, Direction de l'évaluation
environnementale des projets hydriques et industriels

DATE : Le 3 mars 2014

OBJET : Réfection de la prise d'eau brute dans le lac St-Louis pour
l'usine d'eau de production d'eau potable à Lachine
N/Réf. : 7314-06-01-65420-00
V/D : 3211-02-288

Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous transmettre, par la présente, l'avis de notre direction
régionale sur la recevabilité du projet mentionné en rubrique. Cet avis porte sur le
volet « municipal » et sur le volet « milieux naturels hors littoral ».

Pour toute question relative à ces avis, nous vous invitons à contacter monsieur
Baghdadi Touahri au 450-661-2008 poste 303 pour le volet « municipal » et madame
Wendy Inksetter au 514-873-3636 poste 281 pour le volet « milieux naturels hors
littoral ».

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La directrice adjointe de l'analyse et
de l'expertise de Montréal et de Laval,

Marilou Tremblay, biologiste

MT/BT/sc

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : marilou.tremblay@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : www.mddefp.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

DESTINATAIRE : Madame Marilou Tremblay, directrice régionale adjointe,
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal,
de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

DATE : 3 mars 2014

OBJET : **Réfection de la prise d'eau brute dans le lac St-Louis pour
l'usine d'eau de production d'eau potable Lachine**
N/Réf. : 7314-06-01-65420-00
V/D : 3211-02-288

Madame,

La présente fait suite à la demande datée du 24 janvier 2014 que notre direction régionale a reçue sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionnée ci-dessus.

Description sommaire du projet :

Dans le cadre du projet de mise aux normes et mise à niveau des usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal, cette dernière effectue des travaux de modernisation et de réfection des équipements afin d'atteindre les normes réglementaires en vigueur.

Le projet visé par cette étude d'impact prévoit de remplacer la prise d'eau brute actuellement située sur la berge du lac Saint-Louis, et qui n'est pas conforme au critère de conception du Guide¹ du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), par une nouvelle prise d'eau qui sera située à 1150 m de la rive ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment de service qui permettra d'améliorer la qualité de l'eau brute.

¹ Guide de conception des installations de production d'eau potable du MDDEFP.

Éléments d'analyse

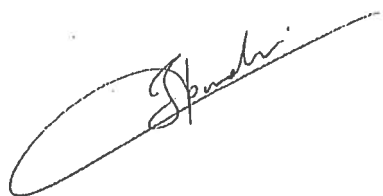
Nous avons pris connaissance du document intitulé « *Construction d'une nouvelle prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine - Genivar : 111-19660-0, décembre 2013* ».

À la lumière des éléments contenus dans ce document, nous considérons que l'étude d'impact est recevable. Toutefois, la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides souhaite que les informations suivantes soient ajoutées aux documents qui seront soumis par l'initiateur du projet :

- Une indication claire de la limite de la ligne des hautes eaux, des zones inondables vicennales et centennales et de la bande riveraine;
- Quelle est la distance entre le bâtiment de services et la ligne des hautes eaux? Si le bâtiment empiète dans la bande riveraine, il serait préférable de le déplacer afin de ne causer aucun empiètement en bande riveraine. Nous comprenons que des contraintes d'espace s'appliquent, mais une bande de protection riveraine minimale de 5 mètres doit dans tous les cas s'appliquer;
- En plus du matériel de protection des surfaces proposé au tableau 6-4, il sera nécessaire de mettre en place d'autres mesures pour éviter la mise en suspension de sédiments dans l'eau, comme la mise en place de barrières à sédiments avant la construction du bâtiment de services et de la mise en place de la conduite entre le bâtiment et le milieu aquatique;
- Un engagement doit être pris à effectuer un suivi de 3 ans des zones végétalisées suite aux travaux avec remplacement des plants morts, et à remettre trois rapports de suivi à la direction régionale du MDDEFP.

À noter que le présent avis porte exclusivement sur le volet « municipal » et sur le volet « milieux naturels hors littoral ».

Veuillez accepter; madame, nos salutations distinguées.



Baghdadi Touahri, ing.



Wendy Inksetter, M. Env.

sup pour examen
l'ancien 29 sept 2014
merci

Note

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels

fil 14/9/15

DESTINATAIRE : Madame France Delisle
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

DATE : Le 29 août 2014

OBJET : Réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis
pour l'usine de production d'eau potable Lachine
(Dossier 3211-02-288)

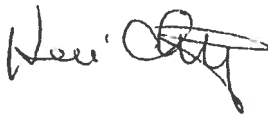
Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous faisons parvenir une copie des documents addenda 1 et addenda 2 des réponses aux questions et commentaires que nous avons adressés à l'initiateur relativement à son projet. Ces documents demeurent confidentiels jusqu'à ce qu'ils soient rendus publics par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Comme suite au premier examen de recevabilité que vous avez effectué, il s'agit d'indiquer, au meilleur de votre connaissance et selon votre champ de compétence (**Bruit de source fixe et bruit routier**), si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable dans ce document.

Vos commentaires devront nous parvenir par écrit au plus tard le 29 septembre 2014. Pour toute information additionnelle, vous pouvez joindre M. Charles-Olivier Laporte, de notre direction, au numéro de téléphone 418 521-3933, poste 7216.

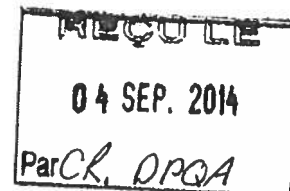
Veuillez prendre note que nous ne pouvons nous engager à tenir compte des commentaires reçus après la date mentionnée ci-dessus.

Le directeur,



Hervé Chatagnier

p. j.



PROJET N° 111-19660-02

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE
PRISE D'EAU BRUTE DANS LE
LAC SAINT-LOUIS POUR L'USINE
DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
LACHINE

ADDENDA 1
RÉPONSES AUX QUESTIONS
ET COMMENTAIRES DU
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA FAUNE ET DES PARCS

AOÛT 2014

PROJET N° 111-19660-02

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE
PRISE D'EAU BRUTE DANS LE
LAC SAINT-LOUIS POUR L'USINE
DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
LACHINE

ADDENDA 2
AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT
DE SERVICES – ÉVALUATION DES
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET
RÉPONSES AUX QUESTIONS ET
COMMENTAIRES DU MDDEFP

AOÛT 2014

Laporte, Charles-Olivier

De: Godin, François
Envoyé: 30 septembre 2014 17:20
À: Laporte, Charles-Olivier
Objet: Avis CEHQ - Prise d'eau brute lac Saint-Louis 3211-02-228
Importance: Haute

Bonjour Charles-Olivier,

voici mes commentaires:

- Carte 2 à la page 10 - Il y a interversion entre la délimitation de la zone inondable vicennale (0-20 ans) et celle de la zone centennale (20-100 ans).
- La réponse à la QC-17 - Bien que le promoteur privilégie l'utilisation de palplanches à cette étape-ci du projet pour les travaux temporaires à la jonction du bâtiment de service et de la conduite construite en milieu aquatique, le concept sera raffiné à l'étape de l'ingénierie détaillée. C'est d'ailleurs de la prérogative de l'entrepreneur responsable du chantier d'utiliser la méthode la plus appropriée selon les caractéristiques techniques du chantier. Si la solution retenue est l'aménagement d'un batardeau, sa mise en place devra respecter les règles de l'art en la matière, signé et scellé par un ingénieur et soumis au MDDELCC pour approbation
- La réponse à la QC-20 est adéquate à cette étape-ci du projet mais devra être précisée dans l'ingénierie détaillée par une note technique provenant d'un ingénieur spécialisé en glace. Il faut comprendre que le concept présenté pourrait être modifié localement pour tenir compte des recommandations du spécialiste sur les enjeux de poussées verticales de la glace de fond
- À l'annexe C - Croquis de la conduite de la prise d'eau ancrée à un ouvrage d'entrée, la nomenclature ne semble pas concorder avec les éléments identifiées sur la coupe A-A et la vue en plan

N'hésites pas à communiquer avec moi si tu as des questions et/ou commentaires sur les enjeux hydrauliques de ce projet.

Salutations cordiales!

François Godin, ing., M. Sc.

Coordonnateur des avis et études
Service de l'hydrologie et de l'hydraulique
Direction de l'expertise hydrique
Centre d'expertise hydrique du Québec

Édifice Marie-Guyart
Aile Louis-Alexandre-Taschereau, 4^e étage, boîte 28
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
☎ 418-521-3993, poste 7309
☎ 418-643-6900
✉ francois.godin@mddelcc.gouv.qc.ca

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets
hydriques et industriels

DATE : Le 24 septembre 2014

OBJET : **Réfection de la prise d'eau brute dans la lac St-louis
pour l'usine de production d'eau potable Lachine**

V/Réf. : 3211-02-288
N/Réf. : DPQA 1414

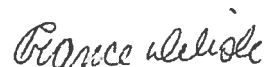
Bonjour,

Suite à votre demande du 29 août dernier, vous trouverez ci-joint l'expertise technique de Monsieur Charles Pelletier, ingénieur concernant l'objet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Pelletier.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

La directrice



France Delisle

p. j.

c. c. M. Charles Pelletier, DPQA

EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : Madame France Delisle, directrice
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Charles Pelletier, ing., M. Sc.

DATE : Le 24 septembre 2014

OBJET : Réfection de la prise d'eau brute dans le lac
Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable
Lachine – Demande d'avis de recevabilité portant sur
le volet sonore de l'étude d'impact environnemental

V/Réf. : 3211-02-288
N/Réf. : DPQA 1414

1. Objet de la demande

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, Monsieur Hervé Chatagnier, directeur à la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a, dans sa demande du 29 août 2014, sollicité la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (DPQA) afin de compléter la portion de l'examen de la recevabilité traitant du volet sonore, suite à l'obtention du premier et deuxième addenda à l'étude d'impact sur l'environnement^{1 2}.

2. Description du projet

Dans le cadre du projet de mises à niveau des usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal, le Service de l'eau modernise ses équipements, ce qui permettra notamment de respecter les normes mises en vigueur dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* du MDDELCC. Le projet vise la construction d'une nouvelle prise d'eau et d'une nouvelle conduite d'amenée pour approvisionner l'usine de production d'eau potable de Lachine (voir figure 1). Une nouvelle conduite d'amenée d'une portion terrestre de 575 m sera enfouie entre l'usine et la rive du lac Saint-Louis. Un bâtiment de services sera érigé dans le parc Saint-Louis. Il contiendra principalement une chambre de vannes, ainsi que des équipements d'injection de chlore et d'eau chaude.

¹ WSP (2014). Construction d'une nouvelle prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine/Addenda no 1 Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP No 111-19660-02-206.

² WSP (2014). Construction d'une nouvelle prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine / Addenda no 2 Agrandissement du bâtiment de services No 111-19660-02-206.

3. Directive ministérielle

La directive indique à l'initiateur du projet la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement qu'il doit réaliser. Les exigences formulées dans cette Directive à l'égard du climat sonore concernent les aspects suivants :

- Le climat sonore initial;
- La modification du climat sonore de la zone d'étude;
- Les nuisances causées par le bruit pendant la période de construction et les inconvénients reliés à la circulation routière durant les travaux;
- Les mesures d'atténuation sonore;
- Le programme de surveillance environnementale;
- Le programme de suivi environnemental.

L'analyse de la recevabilité porte sur la qualité de l'étude d'impact et non sur le projet et ses impacts. Pour l'essentiel, il s'agit d'indiquer si tous les éléments requis relativement au volet sonore de l'étude d'impact ont été traités (aspect quantitatif) et s'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable (aspect qualitatif).

4. Évaluation des réponses aux questions fournies

Analyse :

Suite au premier examen de recevabilité, la question *QC-40 - Impact sonore du bâtiment de service* a été posée à l'initiateur du projet, afin de préciser sur la possibilité que le bâtiment de services puisse contenir des équipements susceptibles de générer des sources de bruit élevées et/ou indésirables en exploitation.

En réponse à cette question, l'initiateur a précisé que les équipements qui y seront présents seront très peu générateurs de bruit et que la plus grande partie du bâtiment sera souterraine, contribuant ainsi à diminuer l'importance de l'impact sonore potentiel du bâtiment.

Commentaire :

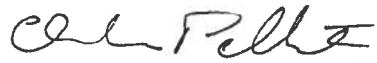
La réponse à la question QC-40 est adéquate.

5. Examen de la recevabilité du volet sonore de l'étude d'impact sur l'environnement

Les renseignements, présentés dans le rapport d'étude d'impact ainsi que dans les addendas à l'étude d'impact, nous permettent de constater que l'ensemble des éléments requis relativement au volet sonore de l'étude d'impact ont été fournis et traités de façon satisfaisante.

6. Conclusion

Le volet sonore de l'étude d'impact du projet *Réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine* est recevable.



Charles Pelletier, ing. M.Sc.

CP/cr

ANNEXE I

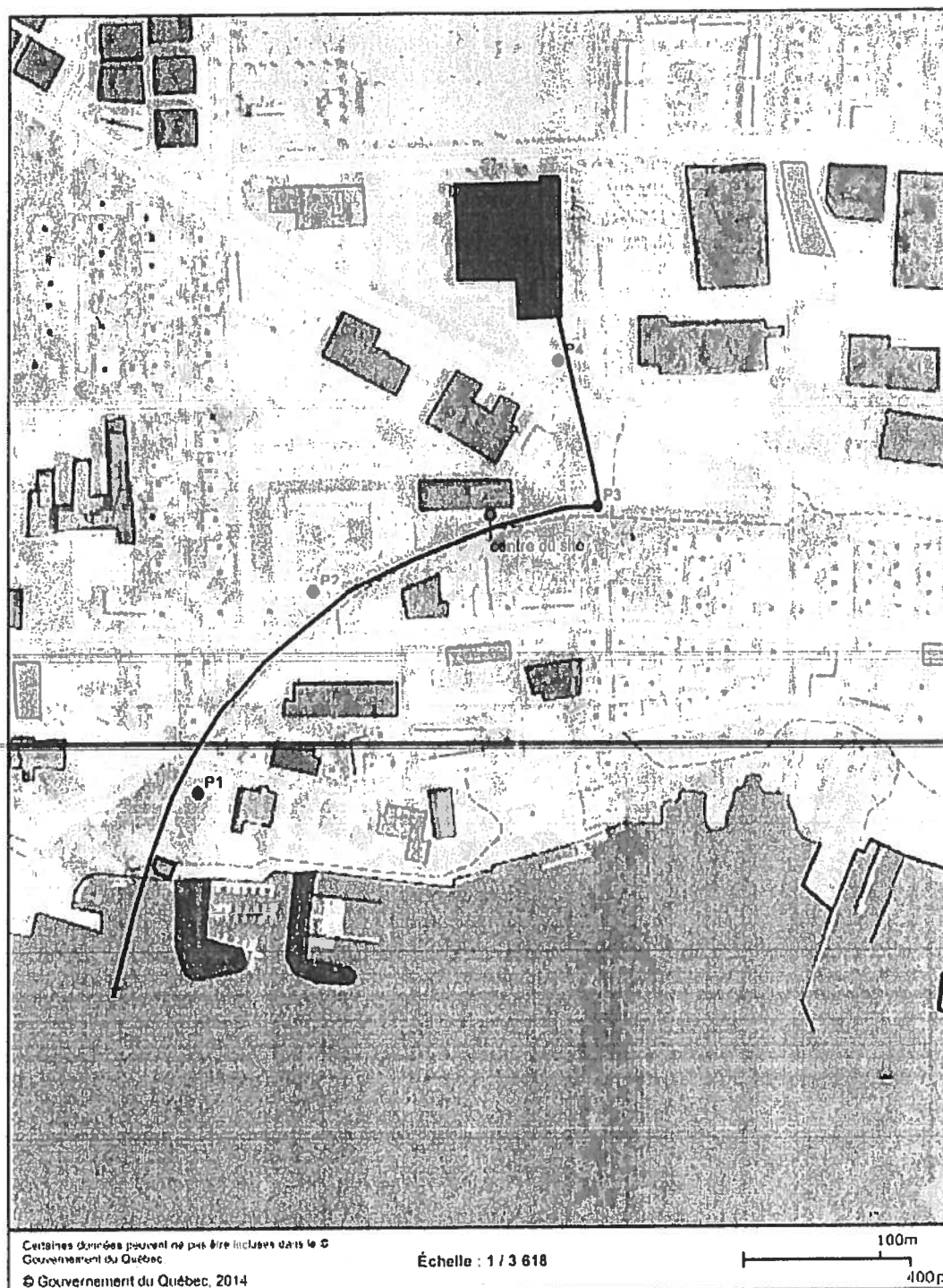


Figure 1- Position des points de mesures du climat sonore initiale, de l'usine de traitement (au dessus de P4), du bâtiment de service (au dessous de P1) ainsi que l'emplacement de la conduite.

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels

EXPÉDITEUR : Yves Grimard

DATE : Le 30 septembre 2014

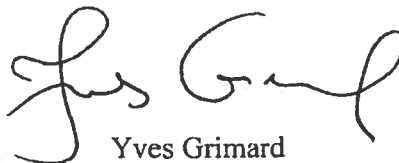
OBJET : *Réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour
l'usine de production d'eau potable Lachine*
N/Réf. : SAVEX-13693
V/Réf. : 3211-02-288
SCW-892324

Hervé,

Voici un avis de la part de Mme Lise Boudreau en réponse au dossier mentionné en objet. S'il y a lieu, vous pouvez joindre Mme Boudreau au numéro de téléphone 418 521-3820, poste 4790.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef du Service des avis et des expertises,



Yves Grimard

p. j. 1

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard
Chef du Service des avis et des expertises

EXPÉDITRICE : Lise Boudreau

DATE : Le 30 septembre 2014

OBJET : *Réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine*
Documents de réponses aux questions et commentaires du Ministère

N/Réf. : SAVEX-13693
V/Réf. : 3211-02-288
SCW-892324

À la demande de M. Hervé Chatagnier de la Direction générale de l'évaluation environnementale, nous avons pris connaissance des réponses aux questions et commentaires du Ministère présentées dans l'Addenda 1 et l'Addenda 2 du document *Construction d'une nouvelle prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine* (août 2014). À ce stade-ci de la procédure d'évaluation environnementale, il s'agit d'indiquer, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence (milieu récepteur eau), si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

À notre avis, certains aspects du projet demeurent à préciser. Nous énumérons ci-dessous les éléments d'information que nous souhaitons obtenir pour compléter notre analyse.

Qualité des sédiments (QC-9)

Les teneurs en dioxines et furanes chlorés (PCDDs et PCDFs) dans les sédiments ont été recalculées par le laboratoire en utilisant les facteurs d'équivalence de la toxicité (FET) pour les poissons déterminés par l'Organisation mondiale de la santé (Van den Berg *et al.*, 1998), tel qu'indiqué dans le document *Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application : prévention, dragage et restauration* (EC et MDDEP, 2007). Toutefois, la valeur de la sommation des PCDDs et PCDFs n'a pas été rapportée dans le tableau présentant les résultats analytiques des échantillons de sédiments.

...2

- ✦ Le tableau 3.3 présenté dans l'étude d'impact du 17 décembre 2013, qui compare les teneurs mesurées aux critères de qualité des sédiments, devrait être repris en changeant la valeur de la sommation des PCDDs et PCDFs (4,67 mg/kg) pour celle de 3,79 mg/kg.

De plus, nous constatons que les valeurs des FET mentionnées dans les certificats d'analyse du laboratoire, entre parenthèses dans la colonne Paramètre, sont demeurées celles de l'OTAN (1988) pour les mammifères et les humains. Il semble qu'on a oublié de remplacer les valeurs de FET utilisées lors du premier calcul par celles utilisées pour le nouveau calcul.

- ✦ Pour éviter toute confusion, il serait souhaitable que les valeurs des FET qui apparaissent dans la première colonne des certificats d'analyse du laboratoire soient bien celles qui ont servi au nouveau calcul des teneurs en dioxines et furanes chlorés.

Précisions relatives aux mesures entourant le retrait des sédiments fins (QC-24)

L'initiateur indique que les observations effectuées sur le terrain ont permis de circonscrire la zone où les sédiments doivent être retirés du fleuve par dragage hydraulique. La superficie de cette zone est d'environ 1880 m² et l'épaisseur des sédiments à retirer varie de 60 cm en rive à 0-20 cm dans les portions les plus minces. Ainsi, l'initiateur estime que le volume de sédiments qui sera dragué hydrauliquement est compris entre 600 et 900 m³.

La caractérisation physicochimique des sédiments requiert un nombre minimal d'échantillons selon les caractéristiques du site et selon le volume de sédiments à draguer. Dans la zone d'intérêt, où le volume de sédiments à draguer est compris entre 600 et 900 m³, le nombre minimal de stations d'échantillonnage à établir est de six. Or, la caractérisation effectuée en décembre 2011 n'a permis d'analyser qu'un seul échantillon de sédiments.

- ✦ L'initiateur devra compléter la caractérisation des sédiments dont la taille des particules est égale ou inférieure à 2 mm. Au moins cinq stations supplémentaires doivent être établies de façon à couvrir toute la zone qui requiert du dragage hydraulique. Les paramètres à analyser sont les métaux et métalloïdes (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc), les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les biphényles polychlorés, la granulométrie, le carbone organique total et les hydrocarbures pétroliers (C₁₀-C₅₀). Les analyses des métaux doivent porter sur la fraction extractible totale. D'autres renseignements sur la caractérisation des sédiments sont présentés dans le document Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application : prévention, dragage et restauration (EC et MDDEP, 2007).

Gestion des eaux qui s'écoulent des sédiments dragués déposés dans des Géotubes (QC-24)

L'initiateur indique que les Géotubes seront placés dans des conteneurs étanches où l'eau sera retenue pour ensuite être pompée et rejetée, soit vers le milieu récepteur si sa qualité le permet, soit vers une unité de traitement de l'eau. Pour s'assurer que le système de gestion et l'installation proposés sont adéquats, nous souhaitons obtenir les précisions suivantes :

- ✚ Comment sera évaluée la qualité de l'eau?
- ✚ Quels sont les volumes d'eau prévus et leur débit lors du rejet? Le débit sera-t-il égalisé dans le temps de façon à éviter des rejets ponctuels à gros débits?
- ✚ La capacité des conteneurs est-elle adéquate pour les volumes de sédiments et d'eau qui seront générés?
- ✚ Comment fonctionnera l'unité de traitement de l'eau?

Programme de surveillance environnementale (QC-44)

La description du suivi des matières en suspension (MES) qui sera effectué durant les travaux de dragage est très sommaire. L'initiateur indique notamment que, tel que nous le recommandons, la turbidité sera suivie en amont des travaux et à 100 et 300 mètres en aval des travaux. Il indique également comment sera réalisée la courbe de corrélation entre la turbidité et les MES et précise que le turbidimètre sera calibré quotidiennement.

- ✚ L'initiateur devra déposer, avant la réalisation des travaux, le programme détaillé de suivi des MES et préciser notamment la fréquence des mesures et la localisation des stations de suivi.

Nous demeurons disponibles pour tout besoin d'information.

JB

LB-cl/ml

c.c. Mme Carole Lachapelle, SAVEX

Laporte, Charles-Olivier

Objet : TR : RE : TR : Réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine

-----Message d'origine-----

De : Boudreau, Lise

Envoyé : 20 octobre 2014 14:31

À : Laporte, Charles-Olivier

Objet : RE : RE : TR : Réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine

Bonjour Charles-Olivier,

Étant donné que l'engagement du promoteur pour la caractérisation des sédiments, l'étude est recevable en ce qui me concerne.

À noter qu'en ce qui concerne la question QC-12 (gestion des eaux qui s'écoulent des Géotubes), c'est compréhensible que l'initiateur ne peut avoir toutes les réponses présentement. Toutefois, je crois que lors de l'analyse de l'acceptabilité du projet, cet élément pourra devenir conditionnel, c'est-à-dire que le projet ne pourrait être considéré acceptable que si l'initiateur s'engage à soumettre au ministère, avant le début du dragage, un programme de gestion des eaux qui s'écoulent des Géotubes. Tout dépendra aussi des résultats de la caractérisation des sédiments. On pourra mieux cibler les conditions à ce moment là. Si ça te convient.

Bon après-midi

Lise Boudreau, biologiste M. Sc.

Service des avis et des expertises

Direction du suivi de l'état de l'environnement

Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

675 boulevard René-Lévesque est, boîte 22, Québec

Québec G1R 5V7

téléphone: 418 521-3820 poste 4790

télécopieur: 418 643-9591

courriel: lise.boudreau@mdelcc.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Laporte, Charles-Olivier

Envoyé : 20 octobre 2014 13:31

À : Boudreau, Lise

Objet : TR : RE : TR : Réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine

Bonjour Lise,

La ville s'est engagée à réaliser les caractérisations (voir ci-dessous).

Est-ce que vous jugez l'étude recevable considérant les réponses envoyées la semaine dernière ?
Pour respecter les délais avec le BAPE nous devons produire l'avis de recevabilité pour demain. Sans avoir d'avis officiel de votre part pouvez-vous m'indiquer si les réponses semblent satisfaisantes ?

Merci de votre précieuse collaboration !

Charles-Olivier Laporte, M.Sc. Eau

Direction de l'évaluation environnementale

2014-10-20

des projets hydriques et industriels

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques**

Édifice Marie -Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Levesque Est
Québec. QC. G1R 5V7

☎ : 418 521-3933, poste 7216

✉ : charles-olivier.laporte@mddelcc.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : cl.lapointe@ville.montreal.qc.ca [mailto:cl.lapointe@ville.montreal.qc.ca]

Envoyé : 20 octobre 2014 12:43

À : Laporte, Charles-Olivier

Objet : RE : TR : Réfection de la prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine

Bonjour Charles-Olivier,

Je confirme par la présente que la Ville de Montréal s'engage à effectuer la caractérisation demandée à la question/commentaire QC-11 de la deuxième série de commentaires (datée du 15 octobre 2015).

Cordialement.

Chantale Lapointe, ing., CAPM

Chargée de projets

Montréal 

Direction de l'eau potable

Division des Projets majeurs

999 rue Dupuis (Complexe B)
Montréal (Québec), H4G 3L4

Téléphone : 514-872-0897

Cellulaire : 438-993-1270

cl.lapointe@ville.montreal.qc.ca